

BULLETIN ENERGIE N° 22

3^{ème} trimestre 2019

Bâtiment	2
Le marché européen du solaire thermique reprend des couleurs.....	2
Efficacité énergétique	2
La maîtrise de la consommation d'électricité, levier pour fermer les dernières centrales à charbon ?	2
Pour "réussir" la transition énergétique.....	2
Energie/climat : les actions individuelles nécessaires mais très loin d'être suffisantes.....	3
Energies renouvelables.....	3
Total inaugure sa 1000ème station-service dans le monde équipée de panneaux solaires.....	3
Repowering : Les parcs éoliens s'offrent une seconde jeunesse	3
Une usine chimique des Alpes passe à l'autoconsommation électrique solaire.....	4
Santé et climat	4
États-Unis: Chubb n'assurera plus les sociétés fortement liées au charbon.....	4
Stratégie énergétique	4
Le projet de loi énergie-climat adopté à l'assemblée.....	4

Bâtiment

Le marché européen du solaire thermique reprend des couleurs

Environnement magazine

« Après une décennie de décroissance, la technologie solaire thermique semble enfin retrouver de l'intérêt. Selon EurObserv'ER, le marché européen a affiché en 2018 une hausse de l'ordre de 8,4 % par rapport à 2017, soit une surface nouvellement installée de 2,2 millions de m². Si la croissance du marché est de nouveau positive à l'échelle de l'Union européenne, elle n'est toutefois pas uniforme selon les pays. (...) Le développement le plus important en 2018 vient de Pologne. Le marché du solaire thermique a augmenté de 180% à 310.000 m² grâce à la mise en œuvre d'appels d'offres municipaux. La Grèce et l'Espagne ont-elles aussi affiché de solides performances. En revanche d'anciens marchés moteurs comme l'Allemagne et l'Italie ont continué de stagner. »

Efficacité énergétique

La maîtrise de la consommation d'électricité, levier pour fermer les dernières centrales à charbon ?

Energie Plus n°629 (1er juillet 2019)

« Suite à un rapport de RTE publié en avril sur les conditions de fermeture des cinq centrales à charbon en France mettant en avant des risques pour la sécurité d'approvisionnement d'ici à 2022 si la mise en œuvre de certains moyens (EPR de Flamanville, centrale de Landisviau, interconnexion Eleclink, ...) n'était pas assurée avant 2022. L'association nuance les conclusions de ce rapport et apporte leur vision dans une note d'analyse. Pour Negawatt, la réduction de la puissance électrique appelée est possible et même nécessaire, tant pour aider à la fermeture des centrales à charbon que pour rendre le système électrique plus résilient, spécialement à la pointe en hiver. Negawatt propose ainsi série de mesure dans le tertiaire (modernisation de l'éclairage public, extinction des publicités lumineuses et des illuminations des vitrines, modération des éclairages décoratifs, ...) et dans le résidentiel (rénovation accélérée des passoires thermiques, remplacement des convecteurs électriques les plus médiocres, asservissement des chauffe-eau électriques, appel à des gestes citoyens, ...). Mises en œuvre, elles permettraient de faire baisser la puissance appelée sur le réseau électrique de 1,6 à 4,1 GW selon la période de froid. Ces niveaux permettent de justifier la fermeture définitive de la centrale de Cordenais à l'horizon 2022 selon Negawatt. L'association insiste aussi sur le fait que la réduction de la consommation d'électricité comporte de nombreux aspects positifs (réduction de la précarité énergétique, réduction des besoins de renforcement du réseau, diversification plus aisée du mix de production avec des EnR, ...). »

Pour "réussir" la transition énergétique

Connaissance des énergies (juin 2019)

« Dans la note ci-après publiée le 27 juin, le think tank français (Institute Montaigne) dresse le bilan de la première PPE et pointe « les lacunes » du nouveau projet de PPE (pour la période 2019-2023) présenté en janvier 2019 : « socle limité des usages énergétiques visés, approche encore trop orientée sur l'offre, multiplicité et donc illisibilité des mesures », etc. L'Institut Montaigne délivre 9 propositions dans cette note « pour réussir la transition énergétique ».

Il y est notamment souligné que la PPE se concentre sur des objectifs d'efficacité énergétique mais délaisse les cibles en matière d'économies d'énergies. La première recommandation avancée par la note consiste ainsi à intégrer dans la programmation un plan « ambitieux » d'économie d'énergie, les pouvoirs publics étant censés donner l'exemple avec le renforcement de leurs engagements : plan lumière, modernisation des bâtiments publics et du mobilier urbain, etc.

Si des progrès importants ont été réalisés ces dernières années, ils sont souvent liés aux évolutions des technologies utilisées, sans lien avec les politiques publiques menées. En se concentrant sur l'efficacité énergétique (chauffage, isolation), la politique publique occulte plusieurs secteurs secondaires d'économies d'énergie qui pourraient être gérés plus efficacement. À titre illustratif, la consommation électrique des appareils en veille représente entre 7 et 18 % de la consommation électrique¹¹³ et ne fait l'objet d'aucune réglementation visant à la réduire efficacement. De même, l'éclairage consomme 49 TWh par an d'électricité en France, soit plus de 10 % de la consommation nationale. »

Direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie

Observatoire de l'énergie Tél : (687) 27 48 61 - Fax : (687) 27 23 45

Energie/climat : les actions individuelles nécessaires mais très loin d'être suffisantes

Connaissance des énergies (juin 2019)

« Pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en France, « le combat ne peut être gagné que s'il est mené sur tous les fronts », rappelle le cabinet Carbone 4 dans une note publiée le 21 juin. Carbone 4 présente une douzaine d'actions relevant de la « seule volonté » des Français et n'impliquant pas d'investissement majeur. Parmi ces actions figurent des « petits gestes » comme baisser la température de chauffage ou installer un éclairage LED dans son logement et des « changements de comportement plus significatifs » comme ne plus du tout prendre l'avion ou n'acheter que des biens d'occasion pour l'électroménager. Le passage d'un régime carné à un régime végétarien est l'action ayant le plus gros impact sur l'empreinte carbone d'un Français (baisse d'environ 10%).

La responsabilisation individuelle (renforcée par un investissement privé des ménages, notamment pour rénover leurs logements) doit s'accompagner d'investissements et de règles collectives qui sont « du ressort de l'État et des entreprises ».

L'État est pour sa part appelé à jouer un rôle de « régulateur, d'investisseur et de catalyseur à tous les niveaux » dans le cadre d'une transition « radicale » : développement à grande échelle des énergies « bas carbone » sur la base du coût de la tonne de CO₂ évitée, rénovation à grande échelle des bâtiments résidentiels et tertiaires, fin du charbon et du gaz « fossile » dans la production électrique, etc. »

Energies renouvelables

Total inaugure sa 1000ème station-service dans le monde équipée de panneaux solaires

Tecsol blog du (août 2019)

« Total a inauguré au mois d'août 2019 sa 1000ème station-service équipée de panneaux solaires. L'objectif de Total est d'équiper 5 000 de ses stations dans 57 pays différents. Cela représente près d'un tiers du réseau Total dans le monde, dans les prochains mois le rythme devrait s'intensifier pour atteindre 1 000 stations équipées par an. Ce déploiement permet de réduire les émissions de CO₂ dans les stations-services du groupe de plus de 50 000 tonnes par an. En parallèle de ses stations, Total mène des projets de solarisation de l'ensemble de ses sites industriels, à ce stade le potentiel de sites pouvant être équipés représente une puissance globale supérieure à 200 MWc. »

Repowering : Les parcs éoliens s'offrent une seconde jeunesse

Energie Plus n°629 (juillet 2019)

« Le parc éolien français est en train de vieillir, aujourd'hui on estime la durée de vie des éoliennes entre 20 et 30 ans. Mais certaines installations sont remplacées bien avant par du matériel plus efficace et plus puissant, c'est ce qu'on appelle le repowering. Et ces initiatives devraient se multiplier dans les années à venir. Cependant la réglementation française en la matière repose seulement sur une instruction ministérielle peu contraignante. Dans le cas où le projet de repowering vise à renouveler les anciennes éoliennes par de nouvelles aux dimensions identiques (hauteur de mât et longueur de pales) sur un même emplacement, il est considéré que cela constitue une modification notable mais non substantielle et seul un porter à connaissance auprès des autorités est nécessaire. Cependant si le porteur de projet entend étendre son parc (nombre d'éoliennes de hauteur de mâts supérieure ou égale à 50m ou hausse de plus de 20 MW de la puissance installée pour un parc ne comportant que des mâts de moins de 50m, alors on considère que les modifications sont substantielles et le porteur de projet doit déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale et une procédure complète est nécessaire. Mais dans un grand nombre de cas ce sont les services de l'état qui juge du caractère substantiel de la modification ce qui peut retarder grandement le démarrage des projets. Cependant une fois lancé, un projet

de repowering se déroule généralement assez vite, en particulier car les machines nécessaires au démontage des éoliennes, sont les mêmes que celles qui servent à installer les nouvelles éoliennes. La question des coûts de repowering ne semble pas poser de problèmes, en effet les pièces en bon état peuvent être revendues, il y a un marché pour les gros composants éoliens qui sont utilisés sur d'autres parcs. L'opération coûte donc peu et peut même se révéler excédentaire. Les mâts, les fondations et les multiples composants non revendus doivent être recyclés, heureusement 90%

de la masse des éoliennes est recyclable. Le principal souci vient des pâles en fibre de verre, d'une part à cause de leur taille mais aussi car il n'y a pas de marché pour la fibre de verre recyclée. Aujourd'hui elles sont surtout valorisées comme combustible dans les cimenteries pour remplacer les carburants fossiles. »

Une usine chimique des Alpes passe à l'autoconsommation électrique solaire

Connaissance des énergies (CDN) (juillet 2019)

« La société Corsica Sole, spécialisée dans le photovoltaïque, a annoncé lundi avoir construit l'un des premiers parcs solaires sur un site industriel Seveso, alimentant ainsi une usine chimique du groupe Arkema dans les Alpes.

La centrale, installée à Saint-Auban-Château-Arnoux (Alpes de Haute Provence), a une puissance de 10 MWc (mégawatt-crête), et produit annuellement 19 gigawatts/heure d'électricité, soit "l'équivalent de la consommation de 3.500 foyers pendant un an", a indiqué Corsica Sole dans un communiqué.

Sa production permet une "consommation quasi complète de l'électricité par les ateliers de l'usine en autoconsommation", souligne-t-il. L'usine Arkema produit du solvant chloré trichloroéthane (T111) et emploie 214 salariés.

Selon ses promoteurs, ce projet solaire mis en service en novembre 2018 et qui doit être inauguré mercredi, est l'un des seuls en France construits sur un site industriel sensible (classé Seveso), et encore en activité. Il représente un investissement de 13 millions d'euros.

Originaire de Corse, Corsica Sole est un producteur d'énergie indépendant qui revendique "100 MWc de puissance en activité ou en construction". »

Santé et climat

États-Unis: Chubb n'assurera plus les sociétés fortement liées au charbon

Connaissance des énergies (CDN) (juillet 2019)

« Le premier groupe d'assurance américain Chubb va cesser de vendre des assurances aux sociétés dépendant largement du charbon pour leurs activités, y compris les nouvelles centrales électriques thermiques, a-t-on appris lundi dans un communiqué.

Chubb vise les sociétés dont plus de 30% du chiffre d'affaires est issu de l'exploitation du charbon, ainsi que celles qui font de nouveaux investissements dans des activités fortement dépendantes de l'exploitation du charbon ou qui produisent de l'énergie par ce biais, précise le communiqué. (...) Des assureurs et réassureurs européens comme Axa, Scor, Allianz, Swiss Re, Munich Re ou Hannover Re se sont engagés ces dernières années à limiter ou éliminer leurs investissements dans des projets de centrale et mines de charbon.

Le groupe Chubb, présent aussi bien dans l'assurance des entreprises que dans celle des particuliers, a ravi en 2017 à AIG la couronne de premier groupe d'assurance américain, par capitalisation boursière. »

Stratégie énergétique

Le projet de loi énergie-climat adopté à l'assemblée

Environnement magazine & Energie Plus n°630 (juillet 2019)

« Parmi les grands objectifs inscrits dans ce projet de loi : l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, la baisse de 40% de la consommation d'énergies fossiles à l'horizon 2030, la fermeture des centrales à charbon en 2022, ou encore la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production électrique française à l'horizon 2025. « Pour y parvenir, le texte porte quatre axes principaux : la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, la mise en place de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de notre politique climatique, comme la mise en place d'une loi quinquennale fixant les grands objectifs de la politique énergétique, la meilleure maîtrise des prix de l'énergie et la lutte contre les passoires thermiques », souligne le ministère de la transition écologique et solidaire. Sur ce dernier point, le texte prévoit un dispositif progressif afin d'éliminer les passoires thermiques. »

Direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie

Observatoire de l'énergie Tél : (687) 27 48 61 - Fax : (687) 27 23 45